



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours un poste de

chargé ou chargée de communication

taux d'activité 80 - 100%

auprès du service de l'administration générale.

Missions principales

Organiser et mettre en œuvre la communication interne et externe de la Ville de Sion autant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel.

Conditions d'engagement

- être au bénéfice d'une formation supérieure (Université, HES...) complétée par une formation professionnelle en relations publiques ou journalisme (SAWI, SPRI, CFJM ou jugée équivalente);
- avoir plusieurs années d'expérience dans un poste similaire;
- posséder de très bonnes connaissances dans le fonctionnement et l'organisation d'une administration publique et du tissu socio-économique de la région;
- maîtriser les principaux logiciels bureautiques et les techniques complémentaires liées à la communication;
- avoir d'excellentes capacités rédactionnelles et de bonnes connaissances d'allemand et d'anglais;
- être doté des compétences sociales et aptitudes suivantes: sens des responsabilités, aisance dans la communication, aptitude à accompagner le changement avec une forte orientation client;
- accepter une certaine disponibilité, notamment en dehors des heures de travail usuelles et durant les week-ends.

Entrée en fonctions: à convenir.

Traitement

Selon le règlement général pour le personnel de l'administration communale et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de poste et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Philippe Varone, président de Sion (027 324 11 00) ou de M. Philippe Ducrey, chef du service de l'administration générale (027 324 11 21).

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « chargé de communication » à: Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 20 mai 2017.**

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.

Sion, le 2 mai 2017

L'ADMINISTRATION COMMUNALE